

	<h1>COMMISSION SPORTIVE</h1> <h2><u>PV N°5 - 01/10/2024</u></h2>
---	--

Présents : Gaëtan Lucas, Eric Boivent, Christine Jézégou, Christophe Houvrard, Claudine Jannic, François Guégan

- **Absence de manager licencié (équipes jeunes)** : (pénalités financières)

Division	N° renc	Date	Equipe 1	Equipe 2	
U15M	Open - Poule G	28/09/24			AL Saint-Brieuc

- **Joueurs non licenciés le jour de la rencontre** : (pénalités sportives et financières)

Division	N° renc.	Date	Equipe 1	Equipe 2	
DF2	12	29/09/24	ENT PLOUEZEC PAIMPOL	DINAN BS	DINAN BS BC072302 Non licencié
U18M	Open	29/09/24			DINAN BS BC078473 non licencié

- **Forfait** : (sans pénalité financière)

Division	N° renc	Date	Equipe 1	Equipe 2	
U15M	Open - Poule F	28/09/24			CS MERDRIGNAC
U15M	Open - Poule D	28/09/24			BC BROONS
U15M	Open - Poule D	28/09/24			BC PIENEE JUGON
U15M	Open - Poule G	28/09/24			AL PLOUFRAGAN
U18F	Open - Poule D	28/09/24			BC GUERLEDAN
U18M	Open - Poule H	28/09/24			BC LAMBALLE
U13F	Open - Poule E	28/09/24			BC GUERLEDAN

- **Dérogations :**

ART 21 § 2 : Pour toute demande de report de dernière heure, cas de force majeure, la dérogation pour la nouvelle date doit être **ENREGISTRÉE ET VALIDÉE** par les deux clubs sur F.B.I, dans un délai **MAXIMUM** de 72 heures après la date initialement prévue. La Commission Sportive (qui devra être avisée) pourra seule entériner la nouvelle date. Passé ce délai, la Commission Sportive, délégataire, fixera de sa propre autorité l'heure et la date des rencontres.

En cas de rencontre non jouée dans ces délais, les 2 clubs se verront perdre la rencontre par forfait et une pénalité financière sera administrée selon les dispositions financières établies.

Division	N° Renc.	Date	Equipe 1	Equipe 2	
DM2 Poule B	21	29/09/24	BC LAMBALLE	BC POMMERET - 2	BC POMMERET - 2 En l'absence d'accord entre les deux clubs, le match se jouera le samedi 02/11/2024 à 20h30
DM4 Poule A	69	29/09/24	LANNION TB - 3	BB PORDIC - 2	BB PORDIC - 2 En l'absence d'accord entre les deux clubs, le match se jouera le samedi 02/11/2024 à 20h30

- **Recours :**

Division	N°	Date	Equipe	
DM4	68	22/09	US PLESSALA	US PLESSALA BC104699 - Joueur non qualifié pour cette catégorie Recours transmis au Bureau Directeur

PROCHAINE RÉUNION DE LA COMMISSION :

08/10/2024

Le Secrétaire Général
Christophe HOUVRARD



Le Président de la Commission
Gaëtan LUCAS

